Beaune Côte & Sud

communauté d'agglomération
www.beaunecoteetsud.com

DELIBERATION N° CC / 18 / 037

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 26 MARS 2018

Date d'envoi de la convocation : 20 Mars 2018
Nombre de Conseillers en exercice : 93
Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 80
Nombre de Procurations : 11
Nombre de Votants : 91

PRESIDENCE DE : M. Alain SUGUENOT

Présents : *Titulaires* : Mmes et MM. Gérard ROY, Bernard BATTAULT, Patrick MANIERE, Jean-Luc BECQUET, Nadine BELISSANT-REYDET, Isabelle BIANCHI, Pierre BOLZE, Raphaël BOUILLET, Delphine BOUTEILLER-DESCHAMPS, Marie-France BRAVARD, Anne CAILLAUD, Jean-François CHAMPION, Carole CHATEAU, Xavier COSTE, Stéphane DAHLEN, Ariane DIERICKX, Alexis FAIVRE, Philippe FALCE, Thibaut GLOAGUEN, Fabrice JACQUET, Danièle JONDOT-PAYMAL, Marie-Odile LABEAUNE, Virginie LEVIEL, Virginie LONGIN, Marie-Laurence MERVAILLE, Marie-Laure RAKIC, Philippe ROUX, Benoit VUITTENEZ, Gabriel FOURNIER, Jean-Noël MORY, René L'EXCELLENT, Michel PICARD, Estelle BERNARD-BRUNAUD, Philippe DIDAILLER, Patrick FERRANDO, Patricia ROSSIGNOL, Michèle RODIER, Christophe MONNOT, Céline DANCER, Jean-Claude BROUSSE, Liliane JAILLET, Christian GHISLAIN, Pierre BROUANT, Patricia RACKLEY, Sandrine ARRAULT, Franck CHAMBRION, Olivier ATHANASE, Jérôme BILLARD, Vincent LUCOTTE, Chantal GAUTHREY, Serge COLLAVINO, Jean-Paul BOURGOGNE, Pascal MALAQUIN, Jean-Pierre REBOURGEON, Jean-Paul ROY, Annie BARRAT, Denis THOMAS, Christian POULLEAU, Richard ROCH, Jacky CLERGET, Jérôme FLACHE, Claude VANIER-CORON, Jean CHEVASSUT, Jacques FROTEY, Gérard GREFFE, Gérard PRUDHON, Michel QUINET, Serge GRAPPIN, Claude MOISSENET, Sylvain JACOB, Paul BECKER, Daniel TRUCHOT, Christian BRESSOULALY, Noël BELIN, Jean MAREY

Suppléants :
M. Bruno COLIN (Suppléant d'ALOXE-CORTON)
M. Gilles FROMHEIM (Suppléant de COMBERTAULT),
M. Sylvain MARTIN (Suppléant de CORBERON),
M. Serge COULON (Suppléant de SANTENAY)

Délégués ayant donné procuration :
M. Philippe CANCEL à Mme Carole CHATEAU,
Mme Justine MONNOT à M. Alain SUGUENOT,
M. Antoine TRIFFAULT-MOREAU à M. Pierre BOLZE,
Mme Carla VIAL à Mme Marie-Laure RAKIC,
Mme Martine BOUGEOT à M. Michel PICARD,
Mme Catherine PAPPAS à Mme Michèle RODIER,
M. Marc DENIZOT à Mme Patricia RACKLEY,
M. Jean-Marc PRENEY à M. Sylvain JACOB,
Mme Chantal MITANCHEY à M. Jean-Claude BROUSSE,
M. Bernard NONCIAUX à M. Patrick FERRANDO,
M. Guillaume D'ANGERVILLE à M. Denis THOMAS.

Accusé de réception en préfecture
021-200006682-20180326-CC-18-037-DE
Date de télétransmission : 13/04/2018
Date de réception préfecture : 13/04/2018

Délégués Absents non suppléés et non représentés :
M. Thierry LAINE, Philippe CESNE

Secrétaire de séance : M. Alexis FAIVRE

BUDGET PRIMITIF 2018 ZONE D'ACTIVITE LES GOUTEAUX :

M. CHAMPION, rapporteur, rappelle que dans le cadre de l'ouverture d'un budget annexe « ZA Les Gouteaux » suite à la dissolution du SYMAB (Syndicat d'Aménagement de BEAUNE), il convient de voter le budget primitif de l'exercice 2018 de ce budget.

Chapitre	Libellé chapitre	Budget primitif 2018
011	Charges à caractère général	784 820,00 €
042	Opérations d'ordre entre section	168 000,00 €
	Total dépenses de fonctionnement	**952 820,00 €**
042	Opérations d'ordre entre section	868 820,00 €
70	Produits des services	84 000,00 €
	Total recettes de fonctionnement	**952 820,00 €**
040	Opérations d'ordre entre section	868 820,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	68 500,00 €
	Total dépenses d'investissement	**937 320,00 €**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre section	168 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	769 320,00 €
	Total recettes d'investissement	**937 320,00€**

Il précise que les données ci-dessus seront ajustées, après le vote du compte administratif du budget du SYMAB. Les maquettes budgétaires officielles sont librement consultables à la Direction des Finances de la Communauté d'Agglomération.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- VOTE le Budget Primitif 2018 de ce nouveau budget annexe, autorise la Président à solliciter les subventions et à signer, le cas échéant, les documents contractuels s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus.

Pour extrait certifié conforme,
LE PRESIDENT
pour le PRESIDENT et par délégation
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

BEAUNE COTE ET SUD
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
BEAUNE
CHAGNY
NOLAY
* * *

Jean-François PONS

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.